IFI PROMOTEUR AMÉNAGEUR

Tél : 02 51 79 76 16

commercial@ifi-amenagement.fr

www.ifi-promotion-amenagement.fr

Lots en accession abordable
Les Jardins du Ménigot - LA BAULE

Terrains 100 % viabilisés - terrain libre de constructeur lot A17

Merci de nous contacter pour être mis en relation
avec les constructeurs travaillant les lots A23 à A30

Lot n°	Prix du lot	Surface	Surface plancher	Emprise au sol maximum autorisée
A1	VENDU	230 m²	100 m²	80 m²
A2	VENDU	230 m²	100 m²	80 m²
A3	VENDU	230 m²	100 m²	80 m²
A4	VENDU	230 m²	100 m²	80 m²
A5	RÉSERVÉ	221 m²	100 m²	80 m²
A6	RÉSERVÉ	260 m²	100 m²	90 m²
A7	VENDU	200 m²	100 m²	80 m²
A8	VENDU	200 m²	100 m²	80 m²
A9	RÉSERVÉ	200 m²	100 m²	80 m²
A10	RÉSERVÉ	255 m²	100 m²	90 m²
A11	RÉSERVÉ	300 m²	100 m²	90 m²
A12	VENDU	226 m²	100 m²	80 m²
A13	RÉSERVÉ	226 m²	100 m²	80 m²
A14	RÉSERVÉ	227 m²	100 m²	80 m²
A15	RÉSERVÉ	232 m²	100 m²	80 m²
A16	RÉSERVÉ	239 m²	100 m²	90 m²
A17	**OPTION**	250 m²	100 m²	90 m²
A18	RÉSERVÉ	382 m²	100 m²	140 m²
A19	RÉSERVÉ	230 m²	100 m²	80 m²
A20	RÉSERVÉ	230 m²	100 m²	80 m²
A21	VENDU	230 m²	100 m²	80 m²
A22	VENDU	276 m²	100 m²	90 m²
A23	90 000 €	276 m²	100 m²	90 m²
A24	RÉSERVÉ	230 m²	100 m²	80 m²
A25	RÉSERVÉ	230 m²	100 m²	80 m²
A26	110 000 €	276 m²	100 m²	90 m²
A27	RÉSERVÉ	276 m²	100 m²	90 m²
A28	90 000 €	230 m²	100 m²	80 m²
A29	90 000 €	230 m²	100 m²	80 m²
A30	110 000 €	269 m²	100 m²	90 m²

L'attribution des lots en accession abordable est sous condition de ressource et d'âge

- Plafond PSLA (noté en page 2/2)
- avoir moins de 40 ans.

A la charge de l'Acquéreur :

- Acompte : 5 % du prix du terrain
- Frais notariés : entre environ 8% et 9 % selon les prix de vente
- Divers : 550 € (500 € pour provision dégradation
  + 50 € de 1ère cotisation pour l'A.S.L.)
- Etat des lieux et implantation de la construction par le géomètre : 600 € TTC
- VISA du PC par Architecte-Conseil : 500 € TTC
- Taxe d'Aménagement et Participation à l'Assainissement Collectif

PLAFOND PSLA (Zone A pour LA BAULE)

selon le site de L'ANIL -2025

Pour 2025, les plafonds de ressources à ne pas dépasser sont les suivants :

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafonds de ressources (en €)		
	Zone A et Abis	Zone B1	Zone B2 et C
Une personne seule	38.508	38.508	33.479
Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages ou une pers. seule en situation de handicap	57.555	57.555	44.710
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge ou deux pers. dont au moins une est en situation de handicap	75.447	69.183	53.766
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge ou trois pers. dont au moins une est en situation de handicap	90.078	82.871	64.910
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge ou quatre pers. dont au moins une est en situation de handicap	107.173	98.101	76.357
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge ou cinq pers. Dont au moins une est en situation de handicap	120.598	110.396	86.055
Personne supplémentaire	+13.440	+12.301	+9.599